



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Module de réception des soumissions
de l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés

Soumission par télécopieur:
1-866-246-6893

Soumission par courriel:
[soumissionsouest-
bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Calgary, AB

Title-Sujet Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff		
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-20-0448/A		Date: 11 mars 2021
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-21-00949500		Client Ref. No. – N° de réf du client. 1480
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 8 avril 2021	Time Zone - Fuseau horaire MDT – HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen rebecca.chen2@canada.ca		
Telephone No. - N° de téléphone (587) 439-3529		Fax No. – N° de FAX: (866) 246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	
Facsimile No. - N° de télécopieur:	
Signature	Date

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que soumissionsouest-bidswest@canada.ca peuvent ne seront pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-866-246-6893**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

PROCESSUS À DEUX SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux soumissions ». Consulter l'IP04 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Livraison des soumissions
IP05	Révision des soumissions
IP06	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP07	Établissement des soumissions
IP08	Fonds insuffisants
IP09	Période de validité des soumissions
IP10	Documents de construction
IP11	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. **Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
 - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
 - b) Doivent indiquer:
 - Numéro du projet
 - Numéro de l'invitation
 - Nom du soumissionnaire
 - Heure et la date de clôture
 - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
 - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur (866) 246-6893 ou par courriel à soumissionsouest-bidswest@canada.ca

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel rebecca.chen2@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux obligatoire le 23 mars 2021 à 11h HAR. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter devant la barrière verrouillée à l'extérieur de la station de traitement des eaux usées située au 1, chemin Fairview, à Lake Louise. Elle est au bout du chemin Fairview, passé le terrain de camping.

La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.

Il importe de prendre note que tout au plus deux (2) représentants par entreprise seront admis à la visite des lieux.

Conformément aux règles provinciales en matière de santé, les soumissionnaires intéressés doivent être exempts de symptômes et respecter l'éloignement physique par rapport aux autres personnes sur place. Nous recommandons le port d'un masque facial et de gants. Il y aura une récapitulation par le consultant et une séance de questions et réponses à l'extérieur des bâtiments.

Les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification.

IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

1. L'offre doit être présentée suivant une procédure "soumission", les deux enveloppes seront fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de l'offre. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le Soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue avant la date et l'heure fixée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiées sur la face de l'enveloppe de l'offre.
3. Le formulaire de qualification (appendice 3) et tout document associé requis doivent porter la mention «Soumission 1». Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA), le formulaire de prix combiné et la garantie de soumission doivent porter la mention «Soumission 2».

Les soumissionnaires soumettant leurs documents par télécopieur: veuillez mettre une page de couverture devant chaque soumission intitulée «Soumission 1» et «Soumission 2». Les soumissionnaires soumettent leurs documents par e-mail: veuillez joindre 2 fichiers séparés chacun intitulé «Soumission 1» et «Soumission 2».

La livraison opportune et correcte des offres est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le (866) 246-6893 et l'adresse de courriel est soumissionsouest-bidswest@canada.ca

IP06 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. La soumission 1 - Qualifications - sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les exigences de soumission. Les exigences seront évaluées sur une base de réussite ou d'échec. Le non-respect d'une ou de toutes les exigences obligatoires rendra la soumission non conforme et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission.
3. Soumission 2 - Prix: Seules les soumissions des soumissionnaires qui satisfont aux exigences obligatoires des qualifications seront ouvertes. Les soumissions de la soumission 2 seront évaluées par rapport aux exigences obligatoires, le non-respect de l'une ou de toutes les exigences obligatoires rendra la soumission non conforme et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandé pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

IP07 ÉTABLISSEMENT DES LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP08 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

IP10 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **une copie électronique** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-20-0448/A

Amd. No. - N° de la modif.

Autorité contractante
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
1480

File Name - Nom du dossier
Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2882D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff

L'Agence Parcs Canada a besoin d'un entrepreneur pour effectuer des travaux de mise à niveau à la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise. Ces travaux comprennent la construction de nouveaux bâtiments, des rénovations à l'intérieur et à l'extérieur, l'enlèvement d'un équipement de traitement et l'installation d'un nouvel équipement, la tuyauterie extérieure, des appareils de CVAC, des dispositifs électriques et de l'instrumentation.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

Les soumissionnaires sont rappelés qu'ils sont responsables d'inclure dans leur offre tout le travail qui est décrit dans les dessins et les spécifications.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 mars 2021.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

Tableau des prix combinés

Le tableau des prix combinés indique les travaux faisant l'objet d'une entente à montant forfaitaire ou à prix unitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- (b) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- (c) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
A. Exigences générales						
1	Division 01	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire			\$
2	Division 01	Remorque de laboratoire temporaire pour les activités du personnel de la station	Montant forfaitaire			\$
3	All	Tous les autres travaux ne figurant pas dans le barème des prix	Montant forfaitaire			\$
Total partiel – Section A						\$
B. Aménagement des lieux						
1	Division 01 Division 31 Division 32	Réfection de routes en gravier	m ²	1200	\$	\$
2.1	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	2. Approvisionnement et installation Conduite d'alun	Mètre linéaire	80	\$	\$
2.2	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 11 00	Conduite d'eau de service	Mètre linéaire	130	\$	\$
2.3	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 11 00	Conduite d'eau potable	Mètre linéaire	30	\$	\$
2.4	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	Conduite d'air vicié	Mètre linéaire	100	\$	\$
2.5	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	Drain à biofiltre percolateur	Mètre linéaire	70	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
3	Division 01 Section 26 05 43.01 Section 31 23 33 Sections 33 35 73, 33 65 76	Travaux d'aménagement électrique pour le creusement de tranchées, le massif de conduits et les câbles	Montant forfaitaire			\$
4	Division 01 Section 03 41 00 Division 26	Luminaire de type n° 200 avec poteaux de 20 pi et socle en béton préfabriqué, y compris : – Excavation pour poser des socles de poteaux préfabriqués – Mise en place du socle préfabriqué – remblai et tassement – Enlèvement de la terre en trop après la pose des socles	Chacun	2	\$	\$
Total partiel – Section B						\$
C. Ouvrages de dérivation						
1.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	1. Éléments structuraux Renforcement de la structure existante du toit et des colonnes de soutien, y compris : – Trois cadres rigides au total. – Ajout de tiges de renforcement à la semelle supérieure de la poutre de toiture – Ajout de plaques de renforcement à la semelle inférieure de la poutre de toiture (largeur de 125 mm) – Ajout de plaques de renforcement pour soutenir les colonnes (des deux côtés) (largeur de 320 mm) – Pannes de toit supplémentaires (dimensionnées pour correspondre aux pannes existantes) – Points d'ancrage des dispositifs antichute du toit	Montant forfaitaire			\$
1.2	Division 01 Section 03 30 00	Réparation de fissures dans le béton le cas échéant	Mètre linéaire	50	\$	\$
1.3	Division 01 Section 05 12 23 Sections 08 11 13, 08 51 13	Structure pour les auvents au-dessus des ouvertures dans les murs, y compris : – Structure de soutien pour les nouveaux auvents au-dessus des portes – Structure de soutien des persiennes et des linteaux	Montant forfaitaire			\$
1.4	Division 01 Sections 03 20 00, 03 30 00	Escalier extérieur du quai de chargement, y compris :	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
	Section 05 51 00	– Démolir et enlever l'escalier en béton et la main courante – Installer un nouvel escalier en acier, des mains courantes et des grilles « Grip Span » – Installer une dalle de palier inférieur sur le sol pour soutenir l'escalier				
1.5	Division 01 Division 08 Division 09 Division 23 Division 26	Vestibule pressurisé, y compris : – Portes – CVAC + éclairage – Enceinte	Montant forfaitaire			\$
1.6	Division 01 Division 03 Division 06 Division 31	Ajout de bâtiment – Éléments structuraux, y compris : – Pieux vissés – Dalle en béton et poutres sous murs porteurs – Mur de cisaillement Strong-Tie	Montant forfaitaire			\$
2.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	2. Éléments architecturaux Remplacement de la toiture, y compris : – Démolition et retrait de la membrane existante	Montant forfaitaire			\$
2.2	Division 01 Section 05 12 23 Division 07 Division 08 Sections 09 90 00, 09 91 10, 09 91 13	Modifications à l'extérieur du bâtiment, y compris : – Enlèvement et élimination de l'avant-toit latéral – Nouvel auvent au-dessus des portes (2) et de la fenêtre (1) – Persiennes et linteaux architecturaux. – Réfection des bandeaux restants et pose d'une nouvelle couche de peinture	Montant forfaitaire			\$
2.3.1	Division 01	2.3 Intérieur du bâtiment Démolition et enlèvement d'éléments intérieurs – Démolition et enlèvement des panneaux muraux et plafonds existants. – Monture en bois laissée en place	Montant forfaitaire			\$
2.3.2	Division 01 Division 06 Division 09	Remplacement des cloisons sèches, plafonds et finitions à l'intérieur	Montant forfaitaire			\$
2.3.3	Division 01 Division 06 Division 09	Nouveaux éléments de menuiserie préfabriqués pour le laboratoire	Montant forfaitaire			\$
2.3.4	Division 01 Section 10 28 13	Accessoires des toilettes	Montant forfaitaire			\$
3.1.1	Division 01 Division 23 Division 26	3. Éléments mécaniques, CVAC et plomberie 3.1 Unité d'alimentation en air au gaz / Équipement de ventilateur d'alimentation	Chacun	1	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
		FOURNAISE DE CHAUFFAGE AU PROPANE LIQUIDE 02-FU-01 (60 MBH)				
3.2.1	Division 01 Division 23 Division 26	3.2 Dispositifs électriques à circulation forcée montés au mur 02-EBH-01 (1,5 kW)	Chacun	1	\$	\$
3.2.2	Division 01 Division 23 Division 26	02-EFF-01 à 02-EFF-04 (1,5 kW)	Chacun	4	\$	\$
3.5.2	Division 01 Division 23 Division 26	3.5 Ventilateurs d'extraction, de soufflage et de plafond 02-EF-2 (215 CFM) Ventilateur de plafond des toilettes	Chacun	1	\$	\$
3.5.3	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-3 (636 CFM) Atelier	Chacun	1	\$	\$
3.3.4	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-4 (120 CFM) Hotte Cole-Palmer	Chacun	1	\$	\$
3.3.5	Division 01 Division 23 Division 26	02-SF-01 (255 CFM)	Chacun	1	\$	\$
3.3.6	Division 01 Division 23 Division 26	02-ERV-01	Chacun	1	\$	\$
4.6.1	Division 01 Division 22	4.6 Plomberie Installer un dispositif anti-refoulement sur la conduite d'eau froide sanitaire (1 1/4 po)	Chacun	1	\$	\$
4.6.2	Division 01 Division 22	Remplacer le chauffe-eau sanitaire par un chauffe-eau sans réservoir au propane liquide d'une efficacité de 92 % (3-59 kW)	Chacun	1	\$	\$
4.6.3	Division 01 Division 22	Pompe de recirculation d'eau chaude sanitaire	Chacun	1	\$	\$
4.6.4	Division 01 Division 22	Remplacement de la tuyauterie d'eau sanitaire	Montant forfaitaire			\$
4.6.5 a)	Division 01 Division 22	4.5 Remplacement des appareils sanitaires des toilettes : Toilettes (réservoir de chasse)	Chacun	1	\$	\$
4.6.5 b)	Division 01 Division 22	Urinoir (robinet de chasse ou sans eau)	Chacun	1	\$	\$
4.6.5 c)	Division 01 Division 22	Cabinet de toilettes	Chacun	1	\$	\$
4.6.5 d)	Division 01 Division 22	Douche individuelle avec cloisons	Chacun	1	\$	\$
4.6.5 e)	Division 01 Division 22	Évier en acier inoxydable pour le lavage des mains	Chacun	3	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
4.7.1	Division 01 Division 23 Division 26	4.7 Ventilation de la zone de traitement des ouvrages de dérivation : 02-MAU-01 (15 kW) 2 vitesses (636/1272CFM) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
4.7.2	Division 01 Division 23 Division 26	02-EUH-01 (7,5 kW) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
4.7.3	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-01 2 vitesses (668/1336 CFM) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
4.1	Division 01 Section 22 33 00 Sections 23 05 29, 23 05 53, 23 11 26, 23 51 00, 23 54 16, 23 82 39	4. Éléments mécaniques, CVAC et plomberie – Généralités Système de distribution de gaz propane	Montant forfaitaire			\$
4.2	Division 01	Systèmes de protection contre l'incendie, extincteur à main	Chacun	10	\$	\$
5.1	Division 01 Division 22	5. Éléments mécaniques du traitement Système d'eau potable, y compris : – Enlèvement des tuyaux et robinets d'eau potable existants – Fourniture et installation de tuyaux d'eau de service – Fourniture et installation de tuyaux et de robinets pour la conduite de surageant et de filtration – Fourniture et installation d'une nouvelle conduite d'eau potable	Montant forfaitaire			\$
5.2	Division 01 Division 44	Dégrilleur et compacteur-laveur, y compris : – Fourniture et installation d'un dégrilleur et d'un compacteur-laveur neufs – Enlèvement et élimination du dégrilleur existant	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Division 40	6. Instrumentation et commandes Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : – Détection de gaz – LIE – Détection de gaz – H2S – Stroboscope/klaxon de détection des gaz – Commande de détection de gaz – Transmetteur et indicateur de niveau ou de pression – Transmetteur et indicateur de débit	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		<ul style="list-style-type: none"> – Mise en service – Dessins d'après exécution – Tous les câbles et divers matériaux – Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants 				
6.2	Division 01 Section 25 90 01 Sections 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$
7.1	Division 01 Sections 26 50 00, 26 57 01	7. Éclairage et électricité Mises à niveau de l'éclairage extérieur	Montant forfaitaire			\$
7.2	Division 01 Division 26	Mises à niveau des dispositifs électriques et de l'éclairage intérieur, <ul style="list-style-type: none"> – Installation électrique pour les équipements mécaniques – Distribution électrique – transmetteurs, panneaux de distribution et disjoncteurs à boîtier moulé – Plateau d'échelle – avec supports et crochets – Chemins de conduits pour les instruments et commandes 	Montant forfaitaire			\$
Total partiel – Section C						\$
D. Ventilateur / Pompe / Bâtiment des répartiteurs / Alun						
1.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	1. Éléments structuraux Renforcement de la structure existante du toit et des colonnes de soutien, y compris : <ul style="list-style-type: none"> – Trois cadres rigides au total, y compris – Ajout de tiges de renforcement à la semelle supérieure de la poutre de toiture – Ajout de plaques de renforcement à la semelle inférieure de la poutre de toiture (largeur de 125 mm) – Ajout de plaques de renforcement pour soutenir les colonnes (des deux côtés) (largeur de 320 mm) – Panne de toit supplémentaires (dimensionnées pour correspondre aux panes existantes) – Points d'ancrage des dispositifs antichute du toit 	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
1.2	Division 01 Section 05 12 23 Sections 08 11 13, 08 51 13	Structure pour les auvents au-dessus des ouvertures dans les murs, y compris : – Structure de soutien pour les nouveaux auvents au-dessus des portes – Structure de soutien des persiennes et des linteaux	Montant forfaitaire			\$
1.3	Division 01 Section 03 30 00	Réparation de fissures dans le béton le cas échéant, y compris : – Plancher de la salle des pompes – Canaux de la salle des répartiteurs	Mètre linéaire	50	\$	\$
2.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	2. Éléments architecturaux Remplacement de la toiture, y compris : – Démolition et retrait de la membrane existante	Montant forfaitaire			\$
2.2	Division 08	Installation de nouvelles portes étanches et de ferrures à ressort dans le couloir.	Chacun	2	\$	\$
2.3	Division 01 Section 02 12 23 Division 07 Division 08 Section 09 90 00, 09 91 10, 09 91 13	Extérieur du bâtiment, y compris : – Enlèvement du surplomb des côtés est et ouest et réparation du revêtement – Auvents au-dessus des persiennes – Persiennes et linteaux – Réfection, mise à niveau du matériel et remplacement des coupe-froid – Salle des soufflantes – revêtement pour sceller les prises abandonnées – Réfection des bandeaux restants et pose d'une nouvelle couche de peinture – Repeindre les murs de façade restants	Montant forfaitaire			\$
3.1.1	Division 01 Division 23	3. Éléments mécaniques, CVAC 3.1 Unité d'alimentation en air au gaz / Équipement de ventilateur d'alimentation 04-MAU-02 (150 MBH)	Chacun	1	\$	\$
3.2.1	Division 01 Division 23	3.2 Appareils de chauffage au gaz 04-LPUH-5 à 04-LPUH-7 (50 MBH)	Chacun	3	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
3.3.1	Division 01 Division 23	3.3 Ventilateurs d'extraction, d'alimentation et de plafond 04-EF-3 (1 725 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
3.3.2	Division 01 Division 23	04-EF-4 et 04-EF-5 (280 pi3/min)	Chacun	2	\$	\$
3.3.3	Division 01 Division 23	04-EF-6 (6 360 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
3.3.4	Division 01 Division 23	04-SF-1 (700 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
4.1	Division 01 Division 22 Division 40	4. Dosage de l'alun Salle de dosage de l'alun, y compris : – Canalisation – Drain de sol et tuyau d'évacuation – Réchauffage des conduits – Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux – Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage – Réservoir journalier d'alun et plateforme de dosage.	Montant forfaitaire			\$
5.1	Division 01 Division 26 Division 40	5. Instrumentation et commandes Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : – Actionneurs électriques pour les reniflards de traitement des bioréacteurs – Transmetteur et indicateur de pression – Éléments électriques, instruments et commandes du système d'alun – Intégration du système de commande – Transmetteur et indicateur de débit – Mise en service – Dessins d'après exécution – Tous les câbles et divers matériaux – Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants	Montant forfaitaire			\$
5.2	Division 01 Sections 25 90 01, 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Sections 26 50 00, 26 57 01	6. Éclairage et électricité Mises à niveau de l'éclairage extérieur	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
6.2	Division 01 Division 26	Mises à niveau des dispositifs électriques et de l'éclairage intérieur, y compris : – Installation électrique pour les équipements mécaniques – Plateau d'échelle – avec supports et crochets	Montant forfaitaire			\$
Total partiel – Section D						\$
E. Bioréacteurs						
1.1.1	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	1. Éléments structuraux 1.1 Réfection des murs et des dalles de plancher (bassin 1) Enlèvement des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 20 mm	m ²	969	\$	\$
1.1.2	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 40 mm	m ²	280	\$	\$
1.1.3	Division 01 Section 03 30 00	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de plus de 40 mm	m ²	140	\$	\$
1.1.4	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Remplacement, renforcement et remise à neuf du béton (gunite)	Montant forfaitaire			\$
1.1.5	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Imperméabilisation du béton	Montant forfaitaire			\$
1.1.6	Division 01 Section 40	Retrait temporaire du système d'aération et remise en place une fois les dalles installées	Montant forfaitaire			\$
1.2	Division 01 Section 03 20 00, 30 41 00 Section 05 51 00	Remplacement de la toiture (bassin 1), y compris : – Enlèvement et élimination des toits en béton – Enlèvement et élimination des couvercles en tôle gaufree galvanisée, des échelles d'accès et de la structure de soutien – Nouvelle toiture, toit en aluminium – Nouvelle toiture, panneaux préfabriqués précontraints solides – Installation de couvercles en tôle gaufree galvanisée, de la structure de soutien et des échelles d'accès	Montant forfaitaire			\$
1.31	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	1.3 Réfection des murs et des dalles de plancher (bassin 2)	m ²	969	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 20 mm ¹				
1.3.2	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 40 mm	m ²	280	\$	\$
1.3.3	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de plus de 40 mm ²	m ²	140	\$	\$
1.3.4	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Élimination du béton démolé et nettoyage	Montant forfaitaire			\$
1.3.5	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Remplacement, renforcement et remise à neuf du béton des murs (gunite)	Montant forfaitaire			\$
1.3.6	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Imperméabilisation du béton	Montant forfaitaire			\$
1.3.7	Division 01 Section 40	Retrait temporaire du système d'aération et remise en place une fois les dalles installées	Montant forfaitaire			\$
1.4	Division 01 Section 03 20 00, 30 41 00 Section 05 51 00	Remplacement de la toiture (bassin 2), y compris : – Enlèvement et élimination des toits en béton – Enlèvement et élimination des couvercles en tôle gauffrée galvanisée, des échelles d'accès et de la structure de soutien – Nouvelle toiture, toit en aluminium – Nouvelle toiture, panneaux préfabriqués précontraints solides – Installation de couvercles en tôle gauffrée galvanisée, de la structure de soutien et des échelles d'accès	Montant forfaitaire			\$
1.5	Division 01 Sections 03 20 00, 03 30 00	Réparation des toits d'extrémité coulés sur place (les deux bassins) – Enlèvement des trappes coulées existantes – Remplacement des trappes d'accès au toit – Réparation des dalles de toit renforcées coulées en place (aux deux extrémités)	Montant forfaitaire			\$
1.6	Division 01 Section 05 51 00	Fourniture et installation d'échelles d'accès aux principaux points d'entrée, y compris :	Chacun	10	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
		– Enlèvement et élimination des échelles existantes				
1.7	Division 01 Section 03 30 0	Réparation de fissures dans le béton	Mètre linéaire	50	\$	\$
2.1	Division 01 Section 05 51 00	2. Éléments architecturaux Garde-corps d'une hauteur de 1 070 mm autour du périmètre des réservoirs	Mètre linéaire	85	\$	\$
3.1	Division 01 Wall and Floor Slab Remediation (Basin 1) Section 40 93 01	3. Contrôle du débit d'air de procédé Fourniture et installation de vannes actionnées, y compris : – Tuyauteries d'air et vannes papillon – Enlèvement et élimination des tuyaux existants	Chacun	6	\$	\$
4.1	Division 01 Wall and Floor Slab Remediation (Basin 1) Division 26	4. Extraction de l'air vicié Conduit d'air vicié au bisphénol A (Basin 1) supports de tuyaux	Montant forfaitaire			\$
5.1	Division 01 Wall and Floor Slab Remediation (Basin 1) Division 40	5. Instrumentation et commandes Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : – Capteurs d'oxygène dissous, capteurs de potentiel d'oxyréduction, transmetteurs et trousse d'autonettoyage – Capteurs et transmetteurs de MSSL – Capteurs de pH (Basin 1) – Capteurs de nitrite (Basin 1) – Capteurs de nitrate (Basin 1) – Capteurs de chlorure d'ammoniac – Mise en service – Dessins d'après exécution – Tous les câbles et divers matériaux – Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants – Intégration du système de commande	Montant forfaitaire			\$
5.2	Division 01 Sections 25 90 01, 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Wall and Floor Slab Remediation (Basin 1) Division 26	6. Éclairage et électricité Fourniture et installation de luminaire de type n° 200 avec poteaux de 30 pi et socle en béton préfabriqué (Basin 1) – Distribution électrique – panneaux de distribution – Câbles, suspensions et accessoires, y compris les	Chacun	2	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		supports pour le câblage et les accessoires pour le câble Teck. – Creusement de tranchées – ce qui est requis pour la pose des socles de poteaux – Mise en place du socle préfabriqué – remblai et tassement – Démolition – retrait des éléments électriques et chemins existants pour l'enlèvement des panneaux de toit existants – Installation – chemin existant, nouveau système électrique et couvercle de chemin sur les nouveaux panneaux de toit				
Total partiel – Section E						\$
F. Divers						
1	Division 01 Section 26 50 00	Fourniture et installation du système de biofiltre percolateur	Montant forfaitaire			\$
2	Division 01 Section 13 34 23 Division 22 Division 26 Division 40 Division 43	Mises à niveau de l'éclairage extérieur des clarificateurs secondaires	Montant forfaitaire			\$
3	Division 01 Sections 22 05 00, 22 05 15, 22 11 16, 22 42 19 Division 26 Division 40	Fourniture et installation d'un ensemble de plateformes de pompe à eau de service, y compris : – Tableau de commande – Connexion électrique à la plateforme de pompe à eau – Démolition de la pompe de service existante. – Tuyauterie et nouveaux raccords. – Vannes et débitmètre.	Montant forfaitaire			\$
4	Division 01 Sections 22 05 00, 22 05 15, 22 11 16, 22 42 19 Division 26 Division 40	Douche d'urgence de la salle de déshydratation des boues, y compris : – Installation de la tuyauterie avec coût du matériel de tuyauterie – Drain de sol et tuyau d'évacuation – Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux – Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage – Installation électrique	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
5	Division 01 Section 13 34 23 Division 09 Division 26 Division 40	Salle des produits chimiques – Douche d'urgence de confinement du réservoir d'alun, y compris : – Installation de la tuyauterie avec coût du matériel de tuyauterie – Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux – Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage	Montant forfaitaire			\$
6	Division 01 Section 26 50 00	Fourniture et installation de la plateforme de pompe à l'alun, y compris : – Démolition de la pompe et la tuyauterie à alun existantes – Réparation des ouvertures dans les murs. – Remplacement de la tuyauterie existante du réservoir portatif	Montant forfaitaire			\$
Total partiel – Section F						\$

Total partiel – Section A	\$
Total partiel – Section B	\$
Total partiel – Section C	\$
Total partiel – Section D	\$
Total partiel – Section E	\$
Total partiel – Section F	\$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (A+B+C+D+E+F) Excluant les taxes applicable(s)	\$

APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION (SOUMISSION 1)

NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Courriel électronique: _____

EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des formulaires et des documents fournis ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir un dossier de proposition complet. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions. Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposant, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions.

Les formulaires, attestations et curriculum vitae demandés dans l'annexe 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel il devra transmettre les renseignements requis. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable.

Veuillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes.

SOUMISSION 1

Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires contenus dans le présent document et fournir tous les renseignements demandés. Ces formulaires, ou une copie des formulaires dont le format et le contenu sont identiques, ainsi que les curriculum vitae doivent être fournis dans la soumission 1. En plus des formulaires, des pièces justificatives supplémentaires peuvent être fournies.

- Formulaire n° 1a – Projets de stations d'épuration des eaux usées 1&2
- Formulaire n° 1b – Projet de station d'épuration des eaux usées 3
- Formulaire n° 2 – Projets des chefs de chantier 1&2
- Formulaire n° 3 – Projets des chefs de projet 1&2
- Formulaire n° 4 – Projets de resurfaçage du béton 1&2

Les curriculum vitae mentionnés ci-dessous sont inclus dans la soumission 1 – Qualifications

- CV de l'entreprise contractante
- CV du chef de chantier
- CV du chef de projet
- CV du finisseur de béton

SOUMISSION 2

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA)
- Formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

1. Expérience du soumissionnaire – Entrepreneur principal pour la mise à niveau de la station de traitement des eaux usées existante ou la construction d'une nouvelle station

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission le curriculum vitæ de l'entreprise dans lequel il démontre ce qui suit :

- au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise à niveau ou la construction de stations d'épuration des eaux usées;
- trois (3) projets concernant la mise à niveau ou la construction d'une station d'épuration des eaux usées qui sont au moins achevés en grande partie.

Formulaire n° 1a Station d'épuration des eaux usées, Projet 1&2

	Projet 1	Projet 2
Nom du soumissionnaire		
Titre du projet		
Emplacement du projet		
Description des travaux		
Date de début et d'achèvement		
Valeur finale de l'ensemble des travaux		
Personne-ressource du client du projet		
Numéro de téléphone et adresse courriel du client		

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

Formulaire n° 1b Station d'épuration des eaux usées, Projet 3

	Projet 3
Nom du soumissionnaire	
Titre du projet	
Emplacement du projet	
Description des travaux	
Date de début et d'achèvement	
Valeur finale de l'ensemble des travaux	
Personne-ressource du client du projet	
Numéro de téléphone et adresse courriel du client	

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

2. **Expérience du soumissionnaire – Chef de chantier**

Le soumissionnaire doit joindre le curriculum vitæ du chef de chantier affecté au projet. Le propriétaire s'attend à ce que le chef de chantier soit affecté au projet pour toute sa durée.

Le curriculum vitæ du chef de chantier doit démontrer ce qui suit :

- au moins dix (10) années d'expérience comme chef de chantier;
- deux (2) projets comparables qui sont au moins achevés en grande partie

Formulaire n° 2a Station d'épuration des eaux usées, Projet 1&2 – Chef de chantier

	Projet 1	Projet 2
Nom du chef de chantier (joindre le curriculum vitæ)		
Titre du projet		
Emplacement du projet		
Description des travaux		
Date de début et d'achèvement		
Valeur finale de l'ensemble des travaux		
Personne-ressource du client du projet		
Numéro de téléphone et adresse courriel du client		

Par la présente, nous attestons que nous (ou notre sous-traitant), en tant qu'entrepreneur, avons exécuté les projets mentionnés ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

3. Expérience du soumissionnaire – Project Manager

Le soumissionnaire doit désigner le chef de projet et soumettre son CV. Le propriétaire s'attend à ce que le chef de projet soit affecté au projet pour toute sa durée.

L'expérience du chef de projet doit témoigner :

- d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans le rôle de chef de projet;
- de deux (2) projets comparables qui sont au moins achevés en grande partie.

Formulaire n° 3 Station d'épuration des eaux usées Projet 1&2 – Chef de projet

	Projet 1	Projet 2
Nom du chef de projet (joindre le curriculum vitæ)		
Titre du projet		
Emplacement du projet		
Description des travaux		
Date de début et d'achèvement		
Valeur finale de l'ensemble des travaux		
Personne-ressource du client du projet		
Numéro de téléphone et adresse courriel du client		

Par la présente, nous attestons que nous (ou notre sous-traitant), en tant qu'entrepreneur, avons exécuté les projets mentionnés ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

4. Expérience du soumissionnaire – Resurfaçage du béton

Désigner le professionnel qualifié qui effectuera le resurfaçage du béton sur les bioréacteurs selon le dessin 3.S4-01 et soumettre son CV. Le propriétaire s'attend à ce que les travaux soient réalisés par un professionnel qualifié.

Le curriculum vitæ du professionnel qualifié doit démontrer ce qui suit :

- au moins cinq (5) ans d'expérience dans la finition du béton;
- les travaux de finition du béton effectués dans le cadre des deux projets doivent être comparables aux travaux requis sur la structure du bioréacteur.

Formulaire n° 4 Resurfaçage du béton, Projet 1&2

	Projet 1	Projet 2
Nom du professionnel qualifié – Finisseur de béton (joindre le curriculum vitæ)		
Titre du projet		
Emplacement du projet		
Description des travaux		
Date de début et d'achèvement		
Valeur finale de l'ensemble des travaux		
Personne-ressource du client du projet		
Numéro de téléphone et adresse courriel du client		

Par la présente, nous attestons que nous (ou notre sous-traitant), en tant qu'entrepreneur, avons exécuté les projets mentionnés ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Réprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____